

# **Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2020**

Le onze décembre deux mil vingt à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 4 décembre 2020.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Laurence BATAILLE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Bruno LOUATRON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Jean-Luc BERGER, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Christel BALDET, Thomas CARREZ, Liliane ELY, Jérôme COUDREUSE, Delphine FORET, Laurence GIRARD, Guy de DURFORT, Claire GUERINEAU, Régine VAILLANT.

Etaient absents et excusés : MM. Mickaël MONSIMIER et Pascal ROCTON.

Madame Laurence BATAILLE est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 9 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **Rapports annuels 2019**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des rapports annuels 2019 suivants :

- Rapport d'activité annuel 2019 de Sarthe Numérique
- Etat de réalisation 2019 du Programme Local de l'Habitat
- Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage
- Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe
- Rapport annuel 2019 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

Le Conseil Municipal de Juigné-sur-Sarthe atteste qu'il a pris connaissance de l'ensemble de ces rapports au titre de l'année 2019.

*Bruno LOUATRON informe le Conseil Municipal que l'opérateur ORANGE refuse de raccorder ses abonnés à la fibre. Il est prévu que le raccordement des usagers au réseau soit gratuit pendant un an à compter de leur date d'éligibilité ; celle-ci remonterait à juin pour une grande part du territoire communal. Il reste donc environ 6 mois pour effectuer ce raccordement. L'ensemble des autres opérateurs effectue ce raccordement.*

*Guy de DURFORT signale que le réseau ADSL est de plus en plus médiocre.*

*Jean-Luc BERGER rappelle qu'une réunion commerciale publique devait être programmée à la fin des travaux de déploiement de la fibre à l'attention des particuliers. Celle-ci n'aura pas lieu en raison de la crise sanitaire, mais le secrétariat de Mairie a été formé afin de répondre aux questions des abonnés qui souhaiteraient raccorder leur installation.*

*A propos du rapport du syndicat sur les aires d'accueil des gens du voyage, Bruno LOUATRON explique que 2 aires d'accueil existent sur le territoire intercommunal (à Parcé et à Sablé – Route de Précigné) et qu'elles sont peu fréquentées. Monsieur le Maire ajoute que cette sous-occupation, malgré la qualité des aménagements, est liée aux circuits différents qu'empruntent les familles et des surfaces minérales (enrobé) qui sont très chaudes en saison estivale et les rendent peu attractives.*

## **Fin des tarifs réglementés : Choix d'un fournisseur d'électricité**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la commune de Juigné-sur-Sarthe ne sera plus éligible aux tarifs réglementés de fourniture d'électricité (ouverture du

marché à l'Europe sans intervention de l'Etat sur la fixation des tarifs). Le fournisseur historique est EDF

Aussi, une consultation a été lancée auprès de 6 fournisseurs. Une seule offre a été reçue de la société ANTARGAZ et a été confiée à l'analyse du Conseiller en Energie partagé du Pays Vallée de la Sarthe. Ses conclusions révèlent que l'offre qui ne porte que sur la fourniture d'électricité pour les bâtiments en excluant l'éclairage public, ANTARGAZ ne maîtrisant pas la fourniture vers ces points de livraison spécifiques, est particulièrement avantageuse puisqu'elle permettrait à la commune de réaliser une économie de l'ordre de 20% sur la base des consommations de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter l'offre de fourniture d'électricité de la société ANTARGAZ pour l'ensemble des bâtiments communaux sur la base d'un contrat établi sur une durée d'un an (année 2021). Il est précisé que les points de consommation d'éclairage public pourront demeurer sur la base des tarifs réglementés de vente. Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer les contrats à intervenir entre la Commune de Juigné-sur-Sarthe et la société ANTARGAZ.

### **Convention de recouvrement des produits locaux**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par la Trésorerie de Sablé-sur-Sarthe. Elle consiste à s'engager dans une démarche visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et plus particulièrement, le recouvrement des produits locaux qui suppose un partenariat entre l'exécutif local et le comptable public.

Les objectifs de cette convention sont déterminés en 3 points :

- Mieux partager l'information entre les services ordonnateurs et le comptable
- Favoriser les paiements rapides et spontanés
- Sécuriser le recouvrement et son traitement comptable

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la convention à intervenir, annexée à la présente, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **Décision modificative n° 5 au budget communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre la décision modificative suivante au budget communal afin de permettre la saisie d'écritures d'ordre budgétaire :

#### **Dépenses d'investissement**

art. 2313 – Chap. 041 – Installations, matériel et outillage technique + 4 580,18

#### **Recettes d'investissement**

art. 2315 – Chap. 041 – Constructions + 4 580,18

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité des membres présents.

### **Décision modificative n°6 au budget communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre la décision modificative suivante au budget communal afin de permettre le versement d'une subvention complémentaire à une association :

#### **Dépenses de fonctionnement**

art. 6042 – Achat de prestations - 2 000

art. 6531 – Indemnités + 2 000

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité des membres présents.

### **Décision modificative n°7 au budget communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre la décision modificative suivante au budget communal afin de permettre la saisie d'écritures :

#### **Dépenses de fonctionnement**

art. 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 4 564
art. 6411 – Personnel titulaire	- 4 564

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

### **Subvention au Groupement communal de défense contre les organismes nuisibles**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération « NOVEMBRE2020-10 » décidant de soutenir les bénévoles du groupement communal de défense contre les organismes nuisibles en prenant en charge les frais de vaccination, de déplacement des bénévoles de l'association ainsi que le relèvement de l'indemnité de prise d'un ragondin à 3 €.

Il propose au Conseil Municipal, dans le but d'une simplification administrative, de verser une subvention au groupement communal de défense contre les organismes nuisibles d'un montant de 1 000 € sur la base d'une estimation de ces frais. En contrepartie, l'association s'engage à présenter chaque année, préalablement au vote des subventions, un état des dépenses réalisées au cours de l'année écoulée en appui d'une éventuelle nouvelle demande de subvention.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'octroyer une subvention de 1 000 € au Groupement Communal de Défense contre les Organismes Nuisibles.

### **Rétrocession par le Département de la « Place du Moulin » à la Commune**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la « place du Moulin » sur laquelle la Commune souhaite réaliser des aménagements, est intégrée à la voirie départementale. Le Département de la Sarthe propose à la Commune une rétrocession de cette place située dans l'agglomération principale de la Commune.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, cette rétrocession et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents ou actes permettant la réalisation de cette opération.

### **Questions diverses**

- ↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner un bien pour lequel le droit de préemption de la Commune n'a pas été exercé. Il s'agit du bien immobilier suivant :
  - Bien situé « 3 rue du Marquis de Juigné », cadastré section B n°627, appartenant à M. Jérôme JAUBERT et Mme Vanessa DESLANDES.
- ↳ Monsieur le Maire rappelle que le Plan d'Occupation des Sols sera caduc au 31 décembre 2020. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat n'étant pas approuvé à cette date, le Règlement National d'Urbanisme deviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2021 le document d'urbanisme de référence jusqu'à approbation du PLUiH avec toutes les contraintes qu'il impose. Il est important de rappeler aux constructeurs qui ont des projets en cours, Maisons Lelièvre et société BGBD, de déposer les dossiers de permis de construire avant le 31 décembre 2020.
- ↳ Bruno LOUATRON rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé, en l'absence du repas traditionnel du 11 Novembre offert aux juignéens de plus de 65 ans compte tenu de la crise sanitaire, de proposer

un repas de fête préparé par le traiteur « le P'tit Faitout » aux mêmes bénéficiaires étendu aux élus et personnel communal. Cette action revêt 2 aspects, l'un social en préservant le lien avec les aînés, l'autre économique en soutenant le commerce local. Rappelons qu'outre le traiteur, M. GAUGAIN, boulanger à Solesmes, fournira le dessert et le pain, le fromage étant lui produit par Sophie de Souvigné. 178 personnes ont répondu favorablement à cette proposition.

☞ Bruno LOUATRON rend compte de la commission intercommunale « solidarités, de la Prévention, de la Santé et de l'autonomie ». Il rappelle que cette commission travaille en lien avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale, l'association du Panier Sabolien...

Il a été présenté une synthèse des besoins en matière social sur le territoire de la Communauté de Communes de Sablé. Le constat est le suivant : le territoire sabolien est en-dessous de la moyenne nationale pour les revenus avec des écarts qui progressent, un niveau de formation inférieur, la précarité augmente. Une partie des personnes en difficulté ne sollicite pas les aides. Monsieur LOUATRON a demandé à obtenir les données brutes qui concernent Juigné.

La Communauté de Communes de Sablé a attribué une subvention complémentaire de 10 000 € à l'association du Panier Sabolien pour faire face à la croissance des demandes d'aide alimentaire. Les personnes seules y sont accueillies tous les jeudi matin alors que les familles sont reçues l'après-midi.

Il a été débattu de la future maison pluridisciplinaire de santé qui répond à un besoin très important dans la perspective d'accueillir des médecins et praticiens. Monsieur le Maire ajoute que ce projet a pris de retard avec l'abandon par la nouvelle municipalité de Sablé du site de l'ancienne école de Gambetta. Le choix d'un lieu central est privilégié : entrée du Parc du Château, ancienne gare « boulevard de la Petite Vitesse » ? Il est proposé de faire appel à un investisseur privé, la collectivité n'ayant pas les moyens financiers pour prendre en charge un tel projet. Cet investisseur assurerait la maîtrise d'œuvre sans passer par une offre de marché et permettrait de gagner du temps.

Christel BALDET précise que ce projet n'associe pas le Pôle Santé Sarthe Loir et que ses médecins n'ont pas été associés et consultés. Monsieur le Maire lui répond que le Projet Santé n'est pas porté par la Communauté de Communes de Sablé mais par les médecins

0. mais qu'il les sollicitera sur cette ouverture vers leurs confrères de l'hôpital lors d'une prochaine réunion.

☞ Jean-Luc BERGER a assisté à la commission intercommunale « Infrastructures et de la maîtrise d'ouvrage publique » (anciennement « voirie ») au cours de laquelle un certain nombre de conventions ont été renouvelées (SPA, tarifs des interventions des agents communautaires, dératissage des bâtiments communautaires...). Le Plan Pluriannuel d'Investissement pour l'année 2021 n'est pas encore arrêté.

☞ Jean-Luc BERGER a également participé à la commission intercommunale « Administration générale, des fonctions supports et des moyens transversaux ». Il y a été défini les conditions de partage des agents qui sont à la fois ville et communautaires. Ainsi, 254 agents à temps complet sont concernés dont 13 agents à temps partiel, effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

☞ Laurence BATAILLE rend compte de la commission intercommunale « environnement » au cours de laquelle a été évoqué l'augmentation de la redevance sur les ordures ménagères lié à la l'augmentation de la taxe nationale sur les activités polluantes. Elle sera cependant atténuée par la baisse du taux de TVA qui passera de 10 à 5,5% en 2021. Elle informe également que, suite à l'intégration des services communaux d'assainissement à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020, un travail de réflexion sur l'harmonisation de la taxe d'assainissement est en cours.

Monsieur le Maire ajoute que la suppression des sacs jaunes est à l'étude au profit des bacs jaunes afin de limiter les difficultés physiques que rencontrent les rippers : gestes répétitifs et charges parfois lourdes entraînant des troubles musculo-squelettiques.

Christel BALDET s'étonne que la redevance sur les ordures ménagères ne soit pas plus incitative. Monsieur le Maire rappelle que des efforts sont réalisés mais que l'équilibre économique du service est fragile compte tenu de ses charges fixes.

☞ Laurence BATAILLE indique au Conseil Municipal qu'elle a commandé à la société OHM INGENIERIE des travaux de détection et de géoréférencement du réseau d'éclairage public souterrain pour l'ensemble de la commune. Après comparaison avec les tarifs de sociétés concurrentes, la proposition d'OHM INGENIERIE établie sur la base de 0,95 €/ml est acceptée. Cette société connaît parfaitement notre réseau puisqu'elle a réalisé il y a quelques années un diagnostic de l'ensemble de

l'éclairage public de la commune. La commande porte dans un premier temps sur 2 armoires du bourg en vue des travaux de réseaux prévus en 2021 dans le bourg ancien. Le linéaire correspondant est de 1.800 m. Les autres sites feront l'objet de phases successives de géo-détection étalées sur 3 ans.

- ↪ Il est signalé que la lampe d'une borne de la Côte ne fonctionne plus.
- ↪ Christel BALDET rappelle que le service d'urgence du PSSL n'est toujours pas opérationnel la nuit, le Département de la Sarthe étant seulement couvert par 3 véhicules du CH du Mans.
- ↪ Liliane ELY signale que l'élague des haies de la D4 a été réalisé mais que les branches ont été laissées dans les fossés. Jean-Luc BERGER rappelle que les services du Département ont pour habitude de ramasser les branches lors du nettoyage des fossés opéré dans un second temps.
- ↪ Madame ELY que la ligne blanche située en face de l'entrée du lotissement de la Godefraisie sur la RD 4 est effacée. Cela sera signalé aux services de la Communauté de Communes.
- ↪ Jean-Luc BERGER annonce qu'une inauguration et visite de la chaufferie à granulés de bois sera organisée le mardi 26 janvier à partir de 14 heures. Presse, Maires du Pays Vallée de la Sarthe, artisans, financeurs, institutions associées seront invités.
- ↪ Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'Olivier GABORIT a obtenu une mutation vers un poste à la Mairie de Sablé. Il quittera le secrétariat de la Commune à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021. Une réflexion sur la réorganisation du secrétariat de la Mairie est en cours.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 15 janvier 2021.